



**EYZAHUT**

en Drôme provençale

3 REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CANTON DIEPPE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Commune d'EYZAHUT  
Publié le

ID : 026-212601314-20240130-2024\_01\_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 30 janvier 2024**  
Convocation du 23 janvier 2024

**Membres afférents au Conseil Municipal : 11**

**En exercice : 11**

**Membres présents à la séance :** M. Aubert,  
M. Brezzo, C. Bochaton, J. Chabanas, J. Holz,  
C. Poncet, A. Ramousse, M.C. Rey, F. Simian.

**Absents excusés :** G. Bernard, S. Giliotti

**Président de séance :** Fabienne Simian.

**Secrétaire de séance :** M. Brezzo

### **Délibération 2024-01-01**

## **Demande d'aide au Fonds vert pour le renouvellement d'une partie du parc d'éclairage public**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire expose la nécessité de terminer le renouvellement des éclairages publics situés au niveau du quartier du furet. Ces luminaires sont anciens et dans un but d'économie d'énergie, il faut les rénover et installer des luminaires avec des LED comme dans les autres zones de la commune.

Madame la maire présente l'axe 1 du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, avec dans cet axe, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Considérant que les travaux prévus pour ce renouvellement des 8 luminaires anciens entrent dans le cadre de cet axe 1 du Fonds vert,

Considérant le devis pour ce renouvellement des 8 luminaires par la société Spie en charge de nos éclairages publics, d'un montant de 4800,00 €HT

Le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de solliciter une aide de 1250,00€ auprès du Fonds vert,

**AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire par la  
maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et publication ou notification  
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus.

La Maire,  
Fabienne SIMIAN

